

DÉPARTEMENT DU
NORD

ARRONDISSEMENT DE
DUNKERQUE

CANTON
D'HAZEBROUCK



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

MAIRIE DE MERVILLE

REMPLACEMENT DE 2 MEMBRES NOMMÉS DE LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

LE MAIRE INFORME

Que suite à la démission de deux membres nommés au sein de la commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées de Merville, il sera procédé, par ses soins, à leurs remplacements.

Pour être recevable, les candidatures doivent concerner des personnes représentant des associations d'usagers et des associations de personnes handicapées ou porteur d'un handicap.

Délai impératif

Les candidatures présentées par les associations ou les personnes concernées devront parvenir à Monsieur le Maire au plus tard le 1^{er} avril 2023 sous pli recommandé avec accusé de réception ou remis au secrétariat de la mairie contre accusé de réception.

Fait à Merville le 1^{er} mars 2023

Le Maire,
Joël DUYCK

Affiché le 03.03.2023

Le Maire
Joël DUYCK

